



Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical

Objet : Etude de pré-faisabilité (AMO) sur le déploiement des mobilités douces de long de la vallée de la Maye et positionnement sur les futurs appels à initiatives

L'an deux mille vingt-trois, le 3 juillet à 16 heures, le comité syndical du syndicat mixte Baie de Somme 3 Vallées, convoqué le 26 juin 2023, s'est réuni dans l'espace de conférence Max Lejeune de l'immeuble Garopôle sous la présidence de Patricia POUPART.

Etaient présents : Alexandre Isabelle, Boudinelle Jean-Pierre, Butel Yves, Caux Yannick, Delahaye Emmanuel, Delannoy Dominique, Delaporte Philippe, Durot Denis, Evrard Philippe, Farcy Joël, Gouesbier Francis, Hertault Claude, Holleville-Milhat Sabrina, Jacob Claude, Lecomte Jean-Paul, Lefebvre Pascal, Lesenne Christian, Marque José, Martin Jocelyne, Mouton Eric, Petit Arnaud, Poupart Patricia, Pruvot Laurent, Ruellet Thierry, Thueux Jacky, Tschanz Catherine, Vanhée Christine.

Etaient excusés ayant donné pouvoir : Leleu Jean-Jacques, Billet Nathalie, Martel Jean-Charles, Duquesne Bernard, Henocque Dominique, Fongueuse France, Maquet Emmanuel.

Madame la Présidente ouvre la séance et propose de désigner Monsieur Francis Gouesbier en qualité de secrétaire de séance conformément au texte en vigueur.

Délibération n°VP.CS23.32

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu les statuts de Baie de Somme 3 Vallées adoptés par délibération du Comité Syndical n°VP/CS.21.21 en date du 22 novembre 2021,
- Vu la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique, dite loi MOP,
- Vu l'article 2 de la loi MOP organisant les conditions de délégation de maîtrise d'ouvrage entre personnes publiques,
- Considérant le premier cadre stratégique afin de mieux valoriser la destination « forêt » en s'appuyant sur son lien naturel avec la vallée de la Maye et en structurant son offre de services touristiques proposé par le PNR, en étroite collaboration avec l'ONF, au "comité forêt" du 14 juin 2020,

La Présidente expose :

Les divers dispositifs d'animation et de connaissance des patrimoines déployés sur la vallée de la Maye au travers des atlas paysagers et patrimoniaux communaux et des atlas de la biodiversité communale du PNR ont permis d'en caractériser les différents enjeux paysagers et de biodiversité.

En matière de mobilités douces, le développement de l'itinérance cyclable (réseau points-nœuds "Somme à vélo" en cours de finalisation) doit être renforcé par une liaison structurante depuis le littoral vers la forêt. Cette nouvelle liaison douce permettra de faire découvrir toutes les richesses de la vallée de la Maye et de reconnecter les villages de l'arrière-pays avec ceux du littoral. Il s'agira de s'appuyer sur les infrastructures existantes (EV4, sentier du littoral, Centre équestre Henson) au niveau de la commune de Saint-Quentin-en-Tourmont pour assurer une desserte qualitative vers Rue, Regnière-Ecluse et Crécy-en-Ponthieu.

Afin d'en favoriser le déploiement, Baie de Somme 3 Vallées souhaite engager une étude de pré-faisabilité afin de définir le programme qui permettra d'encadrer la mission de maîtrise d'œuvre – conception à venir et de réaliser l'ensemble des procédures réglementaires et foncières nécessaires.

L'intérêt général du projet devra être motivé ainsi que le choix du tracé définitif, sur la base de plusieurs scénarii et d'une concertation locale élargie.

Les principes d'aménagements projetés devront favoriser des aménagements de qualité (voies et mobilier urbain), qui :

- garantissent à la fois l'accessibilité pour tous (répondant aux besoins des habitants et des visiteurs) et une parfaite intégration paysagère ;
- évitent la dispersion des visiteurs dans les milieux naturels traversés (maîtrise de la fréquentation) ;
- limitent les ruptures de continuité de la Trame Verte et Bleue ;
- favorisent l'interconnexion des pôles d'attractivité, des hauts lieux touristiques, et les liaisons avec les pôles multimodaux identifiés au Plan Parc (gares, haltes fluviales...).

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir débattu, le comité syndical décide à l'unanimité d'autoriser la Présidente à :

- établir une consultation pour conclure un marché public, définir le cadre et le contenu de la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage, sélectionner le bureau d'étude et conclure toutes les conventions nécessaires afin de mener à bien l'étude de pré-faisabilité sur le déploiement des mobilités douces le long de la vallée de la Maye ;
- faire acte de candidature pour le compte de l'ensemble des acteurs de la mobilité du territoire de la Communauté de communes du Ponthieu-Marquenterre sur les futurs appels à initiatives susceptibles de favoriser l'essor de cette liaison douce structurante depuis le littoral vers la forêt ;
- à accomplir et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution et à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour Extrait conforme,

La Présidente,
Patricia POUPART

